



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC des Capitelles sur la commune de Sussargues.

Il sera procédé durant 33 jours consécutifs, du lundi 22 septembre 2025 à 9h00 au vendredi 24 octobre 2025 à 17h00, sur la commune de Sussargues, aux enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC des Capitelles sur la commune de Sussargues.

Madame Anne BOUCHE-FLORIN a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. Mme Françoise FABRE a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par la même présidente.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Chloé LASGOUTE, Agent foncier (SA3M) - téléphone : 04 67 63 70 96 - mail : chloe.lasgoute@altemed.fr .

Dossier d'enquêtes :

Le dossier d'enquêtes comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera déposé et consultable du lundi 22 septembre 2025 à 9h00 au vendredi 24 octobre 2025 à 17h00 :

- en mairie de Sussargues, 36 Grand'Rue Louis Bouis - 34160 Sussargues, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, les lundi et vendredi de 15h00 à 17h00 et les mardi et jeudi de 15h00 à 17h30

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/dupepsussargues/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement - téléphone : 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant les enquêtes, soit du lundi 22 septembre 2025 à 9h00 au vendredi 24 octobre 2025 à 17h00 :

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/dupepsussargues/>

- sur les registres d'enquêtes déposés à la mairie de Sussargues, à l'adresse et aux horaires susvisés,

- par correspondance à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Madame la Commissaire Enquêtrice
« Projet d'aménagement de la ZAC des Capitelles à Sussargues »
Mairie
36 Grand'Rue Louis Bouis
34160 Sussargues

- par voie électronique à l'adresse suivante :

dupepsussargues@democratie-active.fr

- auprès de la commissaire enquêtrice qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie aux horaires suivants :

Commune	Permanences
Sussargues, siège des enquêtes	- lundi 22 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 - jeudi 9 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 - vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique de l'aménagement de la ZAC des Capitelles à Sussargues et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.